

@DVALORIA

Société à responsabilité limitée au capital de 271 635 euros
Siège social : 19, avenue du Pouligou
44380 PORNICHE
494 967 474 RCS SAINT NAZAIRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 février,
A 13 heures,

Les associés de la société @DVALORIA, société à responsabilité limitée au capital de 271 635 euros, divisé en 18 109 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Anne DEHAME, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Frédéric DEHAME, titulaire de 18 059 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DEHAME, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux apports,
- Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 22 200 euros par apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le rapport du commissaire aux apports,
- le contrat d'apport conclu le 29 février 2024 avec Monsieur Frédéric DEHAME,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

DS
AD

DS
FD

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il rappelle que le rapport du commissaire aux apports a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT NAZAIRE le 21 février 2024.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance, du contrat d'apport et du rapport du commissaire aux apports.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- d'un contrat d'apport en date à PORNICHET du 29 février 2024 aux termes duquel Monsieur Frédéric DEHAME fait apport à la Société de QUINZE MILLE (15 000) actions qu'il détient dans le capital de la société @ D ANGLAIS, évaluées à VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT EUROS (22 200 €),

- du rapport de la société AEC COMMISSARIATS, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés en date du 06 février 2024,

Approuve cet apport aux conditions stipulées à l'acte d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux apports, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT EUROS (22 200 €) pour le porter de DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT TRENTÉ-CINQ EUROS (271 635 €) à DEUX CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT TRENTÉ-CINQ (293 835 €), au moyen de la création de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS (1 480) parts sociales nouvelles de 15 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale reconnaît sincère et véritable la déclaration relative à la répartition et à la libération des parts sociales nouvelles faites au contrat d'apport par la gérance et l'apporteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
AD

DS
FD

TROISIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale constate que l'augmentation de capital est définitivement réalisée et décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 février 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 22 200 euros par apport effectué par Monsieur Frédéric DEHAME de 15.000 actions qu'il détient dans la société @ D ANGLAIS, évaluées à 22 200 euros. »

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

*« Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT TRENTE-CINQ EUROS** (293 835 €).*

Il est divisé en 19 589 parts sociales de 15 euros chacune, nu entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés, savoir :

*- A Monsieur **Frédéric DEHAME**,
A concurrence de DIX-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE NEUF parts sociales,
Numérotées de 1 à 50 et de 101 à 19.539, ci 19 539 parts*

*- A Madame Anne **DEHAME**,
A concurrence de CINQUANTE parts sociales,
Numérotées de 51 à 100, ci 50 parts*

Total égal au nombre de parts composant le capital social : DIX NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT NEUF (19 589) parts. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

Monsieur Frédéric DEHAME
Cogérant Associé

DocuSigned by:
Frédéric DEHAME
EFFA38C9A2FD497...

Madame ANNE DEHAME
Cogérante associée

DocuSigned by:
Anne DEHAME
015C1DFC0E564A1...

DS
AD

DS
FD